



Loi sur l'énergie : ne pas relâcher l'effort → 1 à 3

La loi remise sur
le métier

Page 2

Assainissement :
les subventions

Page 3

Une conférence sur le
marché neuchâtelois

Page 4

Le défi de la Commission Energie

Le débat sur le certificat énergétique des bâtiments se poursuit. La CIN entend continuer de se positionner en première ligne.

✳ Le Conseil fédéral prévoit de verser trois milliards de francs ces dix prochaines années en faveur de l'assainissement des bâtiments (voir en page 3).

La Chambre immobilière neuchâtelaise se réjouit de cette initiative qui est un socle sur lequel d'autres mesures incitatives pourront prendre leur assise en vue d'une transformation écologique et harmonieuse du parc immobilier.



Au niveau cantonal, une nouvelle loi sur l'énergie est en élaboration suite du vote du 19 novembre 2009. La Commission cantonale Energie devra faire preuve d'humilité et présenter un projet de loi qui tienne compte des enseigne-

ments de la votation.

Le certificat énergétique des bâtiments qui n'a pas encore fait ses preuves, loin s'en faut, est décrié par de nombreux spécialistes, y compris dans les milieux proches de la protection de l'environnement ou des associations actives dans la politique énergétique. Cet instrument doit être rendu facultatif.

En raison de son manque de fiabilité et des controverses qu'il suscite, le certificat énergétique des bâtiments ne saurait être annexé obligatoirement à un contrat de bail à loyer ou à un contrat de vente immobilière. Il ne sert à rien de créer des conflits potentiels où ils n'existent pas.

L'assainissement des bâtiments doit être encouragé. Il est nécessaire que le parc immobilier construit après la guerre et jusqu'au premier choc pétrolier de 1974 soit rénové.

Les habitudes doivent également

changer. Toutes les fenêtres n'ont, par exemple, pas besoin d'être remplacées. Des rideaux peuvent être installés durant la mauvaise saison pour empêcher le froid de pénétrer.

La loi sur l'énergie remplira son objectif si elle crée une politique éducative et fixe des objectifs que chacun sera libre d'atteindre avec les moyens qui seront les plus appropriés à sa façon de vivre.



Détournons-nous de la politique bureaucratique du MoPEC (modèle de prescription des cantons) qui ne sera que normative et coercitive.

C'est le défi que la Commission cantonale Energie aura à relever. Espérons qu'elle s'en donnera les moyens politiques. Le conseiller d'Etat en charge du dossier aura pour tâche d'y veiller.

pascal.hofer@cininfo.ch



La loi remise sur le métier

Dans son édition de décembre dernier, "CINinfo" avait analysé le résultat du scrutin du 29 novembre précédent, qui a vu la Loi sur l'énergie être heureusement rejetée par le corps électoral. Trois mois plus tard, il s'agit de voir comment cette loi a été remise sur le métier par la Commission cantonale Energie. L'éclairage de Michel Favre, vice-président de la CIN.

- Vous avez siégé, en février dernier, en qualité de représentant de la CIN lors de la première réunion 2010 de la Commission cantonale Energie. Celle-ci s'est penchée sur la situation créée par le net rejet populaire de la Loi sur l'énergie que la majorité du Grand Conseil entendait imposer. Cette séance a-t-elle apporté des résultats concrets ?

- La première séance du 15 février dernier a permis à la commission de se pencher sur le nouveau projet de loi. Les premiers échanges de vues ont porté sur le fameux certificat. Ils n'ont toutefois porté que sur une partie de la problématique.

- C'est désormais le nouveau conseiller d'Etat Claude Nicati qui

pilote ce dossier, du point de vue politique. Quelles différences avez-vous remarquées par rapport à son prédécesseur, Ferdinand Cuche ?

- Une seule séance ne permet pas de répondre complètement à cette question. On peut toutefois relever que l'abaissement du nombre des membres de la commission à 12 personnes est une décision du nouveau conseiller d'Etat et que ce choix facilite le bon déroulement des séances.

- On observe fréquemment, surtout lors des premiers mois de fonction d'un conseiller d'Etat, que ses chefs de service tentent d'imposer leurs vues technocra-

tiques. Remarquez-vous le même phénomène s'agissant de la nouvelle loi sur l'énergie ?

- Le Conseil d'Etat a souhaité s'appuyer, d'une part, sur la loi existante de 2001 modifiée par certains articles du projet de 2009 et, d'autre part, sur les corrections provoquées par la réponse des urnes.

On retrouve dès lors une grande partie du projet établi en 2009 par le Service cantonal de l'énergie.

Toutefois, Claude Nicati a donné l'impression d'être à l'écoute des différents avis, sans défendre aveuglément le projet proposé par son administration.

jean-luc.vautravers@cininfo.ch

Des moyens compréhensibles

- Quels sont les arguments que vous entendez faire valoir lors des prochaines réunions de la Commission Energie, de manière que la nouvelle loi tienne compte, le mieux possible, de l'avis exprimé dans les urnes ?

- Il s'agit à mon sens d'aboutir à une loi can-

tonale sur l'énergie qui permettra de déterminer la qualité énergétique des immeubles et d'abaisser leur consommation, cela par des moyens compréhensibles des propriétaires, et non imposés.

- Comment peut-on imaginer le calendrier



Michel Favre.

des futures étapes de ce dossier ?

- La fin de la consultation à l'intérieur de la Commission Energie aura eu lieu lorsque ce journal aura paru.

Pour sa part, la Chambre immobilière demande que le projet soit ensuite soumis aux partis politiques, ainsi qu'aux différentes associations concernées.



Le Programme national Bâtiments qui vient d'être lancé permettra d'injecter chaque année 280 à 300 millions de francs, durant dix ans, en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments et du recours aux énergies renouvelables. Il s'ajoute aux incitations financières cantonales. Le point sur ces subventions et la manière de les obtenir.

Assainissement

des bâtiments :

Le Programme national Bâtiments subventionne l'isolation thermique des toits.



Porté par les cantons, réunis au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, et par la Confédération, le Programme Bâtiments subventionne l'isolation thermique d'éléments de construction de bâti-

ments chauffés construits avant 2000 : les fenêtres, les murs, les sols et les toits.

Le Programme fixe des contributions minimales par mètres carré. Seuls les éléments de construc-

tion présentant une bonne isolation thermique sont subventionnés. Ils doivent présenter une valeur U minimale.

✖ Remplacement des fenêtres: 70 fr/m² de vide de maçonnerie.

✖ Isolation thermique contre l'extérieur des murs, des sols et des toits: 40 fr/m² de surface isolée.

✖ Isolation thermique contre des locaux non chauffés des parois, des sols et des plafonds : 15 fr/m² de surface isolée.

Les deux derniers points cités s'étendent aux éléments de construction enterrés à moins de 2 m pour le premier et à plus de 2 m pour le second.

Toute demande doit être déposée avant le début des travaux.

Subventions cantonales

Aux diverses subventions découlant du Programme national Bâtiments s'ajoutent celles du canton de Neuchâtel, qu'on peut résumer comme suit :

✖ Bâtiments Minergie, construction neuve selon label Minergie-P : forfait de 10'000 fr pour une villa individuelle (exemple).

Détails techniques, liste complète et formulaire de demande : consulter le site www.ne.ch/energie

✖ Capteurs solaires thermiques sur des bâtiments existants : forfait de 1'500 fr pour un habitat individuel (exemple).

✖ Installations solaires photovoltaïques : 2'000 fr. au maximum (action spéciale pour les consommateurs d'électricité clients du Groupe E).

✖ Chauffages centraux automatiques au bois (granulés et plaquettes) dans des bâtiments existants : au minimum 3'500 fr pour une nouvelle installation (exemple).

✖ Pompes à chaleur : forfait de 2'000 fr pour le système air-eau.

quelles subventions ?



Les capteurs solaires thermiques donnent droit à 1'500 fr.



Une conférence sur le marché NE

Les membres de la Chambre immobilière neuchâteloise sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle fixée au jeudi 6 mai prochain, au Club 44 de La Chaux-de-Fonds, à 17 h, selon l'ordre du jour ci-dessous. Une conférence sur le marché immobilier neuchâtelois sera par ailleurs présentée au terme de l'assemblée.

*La conférence sera donnée par Pierre-Alain Leuenberger, responsable gestion des crédits au sein de la Banque cantonale neuchâteloise.

Le thème en sera : "Le marché neuchâtelois : constats et perspectives".

Cocktail dînatoire

*A l'issue de l'assemblée et de la conférence, un buffet dînatoire sera offert aux invités et aux membres de la CIN, cela conjointement par la BCN et la CIN.



Photo SP

Pierre-Alain Leuenberger

Radon et efficacité énergétique - Une journée de conférences aura lieu le jeudi 15 avril, au Forum Fribourg, sous le patronage de la CIN, dans le cadre du salon ecoHome. La matinée traitera des enjeux liés à la problématique du radon et des conséquences des nouvelles normes édictées

par l'OMS en 2009. L'après-midi présentera des exemples de rénovation qui visent une amélioration de l'efficacité énergétique tout en tenant compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux du bâti. Forum Fribourg : à 300 m de la sortie "Fribourg Nord" de l'autoroute A12.

Ordre du jour de l'assemblée générale de la CIN du 6 mai 2010, à 17 h, au Club 44, La Chaux-de-Fonds

1. Message du président
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2009
3. Rapport d'activité du directeur
4. Comptes 2009 et décharge
5. Budget 2010 et approbation
6. Mutations statutaires
7. Divers

Editeur : Chambre immobilière neuchâteloise
Faubourg du Lac 2, Case postale, 2001 Neuchâtel
Tél. 032 729 99 90, Fax 032 729 99 91
www.cininfo.ch, info@cininfo.ch
Reproduction libre, justificatif souhaité
Tirage : 2'250 exemplaires

Rédaction, photos et mise en page (responsable de l'information de la CIN) : Bureau de journalisme
Jean-Luc Vautravers Pluri-Médias, 2017 Boudry
Tél. 032 841 17 77, Fax 032 841 56 77
pluri-medias@net2000.ch
Impression : Imprimerie Gasser SA, Le Locle

JAB

2400 Le Locle

Changement d'adresse à communiquer à : Chambre immobilière neuchâteloise, case postale, 2001 Neuchâtel

Reprise de la diffusion des émissions "Bien chez soi" sur Canal Alpha : dès la rentrée après les vacances d'été